



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Note d'information n° DGCS/SD3A/SD3B/2026/53 du 13 avril 2026 relative à la remontée d'informations d'indicateurs concernant les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie  
et des personnes handicapées

La ministre déléguée auprès de la ministre de la santé,  
des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,  
chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux  
des agences régionales de santé (ARS)

Copie à :

Monsieur le directeur de la Caisse nationale  
de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

<b>Référence</b>	NOR : SFHA2609461N (numéro interne : 2026/53)
<b>Date de signature</b>	13/04/2026
<b>Emetteur</b>	Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
<b>Objet</b>	Remontée d'informations d'indicateurs concernant les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR).
<b>Contacts utiles</b>	Sous-direction Autonomie personnes handicapées et des personnes âgées Bureau Prévention perte d'autonomie et parcours de vie des personnes âgées (SD3A) Florian KASTLER Mél. : <a href="mailto:DGCS-SD3A@social.gouv.fr">DGCS-SD3A@social.gouv.fr</a>  Bureau Insertion, citoyenneté et parcours de vie des personnes en situation de handicap (SD3B) Éléonore KEROUEDAN Mél. : <a href="mailto:DGCS-HANDICAP@social.gouv.fr">DGCS-HANDICAP@social.gouv.fr</a>

<b>Nombre de pages et annexes</b>	4 pages + 4 annexes (26 pages) Annexe 1 : Missions des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) Annexe 2 : Trame de rapport d'activité des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) Annexe 3 : Formulaire de collecte de données sur l'activité des plateformes d'accompagnement et de répit - Données 2025 Annexe 4 : Note de procédure technique relative à l'enquête sur l'activité des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)
<b>Résumé</b>	La présente note d'information vise à présenter les objectifs et les axes d'une enquête relative à l'activité de l'année 2025 des PFR.
<b>Mention Outre-mer</b>	Ces dispositions s'appliquent aux Outre-mer, à l'exception de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.
<b>Mots-clés</b>	Répit ; aidant ; personne âgée ; personne en situation de handicap ; rapport d'activité ; enquête.
<b>Classement thématique</b>	Établissements, services sociaux et médico-sociaux
<b>Textes de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction n° DGCS/SD3A/3B/2021/104 du 14 mai 2021 relative à la révision du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022 ;</li> <li>- Note d'information n° DGCS/SD3A/3B/CNSA/DESMS/2021/69 du 19 mars 2021 concernant le cadre national d'orientation sur les principes généraux relatifs à l'offre de répit et à l'accueil temporaire ;</li> <li>- Note d'information du 9 avril 2025 relative aux enquêtes réalisées par les directions de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales auprès des agences régionales de santé au cours du premier semestre de l'année 2025 ;</li> <li>- Note d'information du 10 octobre 2025 relative aux enquêtes réalisées par les directions de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales auprès des agences régionales de santé au cours du second semestre de l'année 2025.</li> </ul>
<b>Rediffusion locale</b>	Les ARS doivent assurer une diffusion auprès des établissements et services médico-sociaux porteurs de PFR et auprès des conseils départementaux.
<b>Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 3 avril 2026 - N° 29</b>	
<b>Publiée au BO</b>	Oui

## I. Contexte et enjeux

Compte tenu du rôle majeur des aidants dans l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes atteintes de maladies chroniques quel que soit l'âge, une politique ambitieuse de soutien des aidants a été définie dans le cadre de la stratégie « Agir pour les aidants » sur la période 2020-2023 et se poursuit dans le cadre de la deuxième stratégie de mobilisation et de soutien « Agir pour les aidants » sur la période 2023-2027.

Avec l'ambition de répondre efficacement à l'ensemble de leurs besoins, depuis l'information jusqu'à l'accès à des solutions de répit, les plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) sont identifiées comme un acteur incontournable de l'offre de soutien aux aidants dans les territoires. Conformément aux engagements de l'actuelle stratégie nationale, les PFR ont vocation à mailler l'ensemble du territoire et à devenir l'interlocuteur de premier plan pour les aidants. Ces plateformes garantissent un accueil de tous les aidants sur le territoire et leur apportent une orientation vers les ressources disponibles et une palette de services (sensibilisation, répit, accompagnement psychologique, etc.). C'est un acteur du service public départemental de l'autonomie (SPDA).

Les PFR ont vocation à repérer et accompagner les proches aidants qui en ont besoin, et qui s'occupent d'une personne, fréquentant ou non l'établissement médico-social de rattachement, pouvant être :

- En situation de handicap, quel que soit l'âge ;
- Âgée, en perte d'autonomie ;
- Atteinte d'une maladie neuro-dégénérative dont celles visées par le Plan maladies neurodégénératives (PMND) (Alzheimer et maladies apparentées, Parkinson et sclérose en plaques).

En fonction des besoins constatés sur leur territoire et des moyens à leur disposition, les PFR accompagnent et (ré)orientent vers l'offre existante les aidants de personnes atteintes par une maladie chronique invalidante (maladie rare, cancer, etc.), quel que soit leur âge.

En lien avec les conseils départementaux, les PFR ont pour objectifs d'accueillir, soutenir, informer, accompagner et favoriser le répit et le maintien de la vie sociale des aidants. Elles sont également un acteur pivot de l'aide aux aidants sur leur territoire.

Pour ce faire, les PFR exercent des missions de deux niveaux (annexe 1) :

- Des missions socles, obligatoires et communes à l'ensemble des PFR, qui constituent l'essentiel de leur activité ;
- Des missions secondaires, qu'elles remplissent en fonction des moyens dont elles disposent.

Les interventions peuvent être individuelles ou collectives, selon les besoins constatés chez les aidants.

En revanche, les PFR n'ont pas pour mission d'évaluer :

- Les besoins de soins et d'accompagnement de l'aidé (la personne âgée, en situation de handicap ou personne atteinte de maladie chronique invalidante), ni de l'accompagner dans son parcours de soins ;
- L'état de santé du proche aidant, qui reste du ressort de son médecin traitant, ni de l'accompagner dans son parcours de soins.

Les agences régionales de santé (ARS) sont chargées de déployer et d'accompagner les PFR existantes afin de les inscrire dans la déclinaison de leur politique territoriale et coordonnée d'aide aux aidants, définie dans leur projet régional de santé (PRS), en lien notamment avec les conseils départementaux.

## **II. Objectifs et grands axes de cette remontée d'information**

Les notes d'information SGMCAS des 9 avril et 10 octobre 2025 relatives aux enquêtes réalisées par les directions de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales auprès des ARS au cours de l'année 2025 prévoient dans leur annexe 3, la réalisation d'une enquête relative à l'activité des PFR.

À partir de la trame de rapport d'activité (annexe 2), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont identifié un certain nombre de données et d'indicateurs à transmettre par chacune des ARS sur l'ensemble des PFR en activité en 2025 (annexe 3).

Cette remontée de données et d'indicateurs est destinée à assurer le suivi de l'activité des PFR dans la perspective de favoriser une harmonisation d'éléments sur les modalités d'organisation des missions.

Les données et indicateurs recueillis sur les PFR portent sur les thématiques suivantes :

- Identification des PFR ;
- Fonctionnement ;
- Personnel ;
- Financement ;
- Profil des usagers ;
- Orientation ;
- Activité ;
- Partenariats.

Cette collecte de données et indicateurs est réalisée avec l'outil d'enquête « SOLEN » conformément à la note de procédure technique (annexe 4).

Nos services restent à votre disposition pour toute question aux adresses suivantes : [DGCS-SD3A@social.gouv.fr](mailto:DGCS-SD3A@social.gouv.fr) et [DGCS-HANDICAP@social.gouv.fr](mailto:DGCS-HANDICAP@social.gouv.fr).

Pour les ministres et par délégation :  
Le directeur général de la cohésion sociale,

A rectangular box containing the word "Signé" in a bold, italicized, black font, slanted upwards to the right.

Jean-Benoît DUJOL

## Annexe 1

### Missions des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

<b>Missions sociales</b>	<p><b>1. Être identifié comme un acteur ressource sur le territoire et repérer les aidants :</b></p> <p><b>1.1. Être identifié</b> sur leur territoire comme l'acteur ressource majeur sur l'action en faveur des aidants.</p> <p><b>1.2. Participer au repérage et à l'évaluation</b> de la situation et des besoins individuels et collectifs des aidants et du binôme aidant-aidé.</p> <p><b>2. Informer et orienter les aidants vers les ressources adaptées à leurs besoins :</b></p> <p><b>2.1. Informer et orienter vers les ressources disponibles</b>, notamment les soins (actions de prévention en santé dont le bilan de santé), les droits, les démarches administratives, les services adaptés existants.</p> <p><b>2.2. Sensibiliser et former les aidants</b>, en leur permettant de développer des connaissances spécifiques sur les besoins de la personne aidée.</p> <p><b>3. Soutenir les aidants selon diverses modalités et proposer des solutions :</b></p> <p><b>3.3. Accueillir, écouter, conseiller</b> en offrant notamment un soutien psychologique individuel ou collectif.</p> <p><b>3.4. Orienter vers les solutions de répit</b> disponibles sur le territoire : accueil temporaire, loisirs, séjour de vacances...</p> <p><b>3.5. Proposer une prestation de suppléance à domicile de courte durée</b> (« temps libéré ») se substituant à l'aide apportée au quotidien par l'aidant.</p> <p><b>3.6. Proposer des activités diversifiées</b> (sociales, culturelles, séjour de vacances) favorisant le lien social en fonction des besoins repérés et en articulation avec l'offre existante sur le territoire.</p>
<b>Missions secondaires</b>	<p><b>1. Sensibiliser les professionnels</b> du territoire au repérage des aidants.</p> <p><b>2. Participer au diagnostic territorial</b> de l'offre dédiée aux aidants et des besoins constatés.</p> <p><b>3. Sans se substituer aux services dédiés de droit commun</b> (maisons départementales de l'autonomie, centres locaux d'information et de coordination, maisons départementales des personnes handicapées, centres communaux d'action sociale...) et aux dispositifs agissant pour les parcours sur le territoire, <b>soutenir les aidants dans les démarches administratives.</b></p>
<b>Missions en fonction des besoins spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pour les aidants de personnes âgées</b> : la plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) doit proposer des formations sur les maladies neurodégénératives et orienter les aidants, particulièrement les aidants vieillissants, vers les actions de prévention en santé du territoire.</li> <li>▪ <b>Pour les aidants de personnes en situation de handicap</b> : selon le public accueilli, la PFR doit pouvoir dispenser des formations ou des sensibilisations sur les troubles du neuro-développement ou le polyhandicap, proposer une guidance ou un répit parental, un accompagnement des fratries et des actions à destination des jeunes aidants.</li> <li>▪ Il est attendu que la PFR puisse monter en compétence dans l'accompagnement de l'aidant face à la fin de vie de l'aidé, et le soutienne dans le cadre du processus de deuil et de post-aidance.</li> </ul>

## Annexe 2

### Trame de rapport d'activité des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

Identification de la PFR	
Dénomination de la plateforme	
Région, département, ville	
Adresse	
Nom et prénom de la personne en charge du remplissage du formulaire	
Fonction de la personne en charge du remplissage du formulaire	
Adresse mail de la personne en charge du remplissage du formulaire	
Téléphone de la personne en charge du formulaire	
Statut de l'organisme gestionnaire	
Type de l'établissement médicosocial (ESMS) porteur	
Public accueilli	
Votre PFR intervient-elle dans plusieurs départements ?	

Caractéristiques générales de la PFR	
Statut de l'organisme gestionnaire	
Type de l'ESMS porteur	
Public accueilli	
Votre PFR intervient-elle dans plusieurs départements ?	

Fonctionnement de la PFR	
Disposez-vous d'un projet de service spécifique formalisé ?	
Disposez-vous d'un logiciel métier pour le suivi de votre activité ?	
Disposez-vous d'un logiciel métier pour le suivi du dossier individuel de prise en charge du couple aidant/aidé ?	
Proposez-vous un accueil sur des créneaux particuliers ?	
Proposez-vous un accueil en demi-journée ?	
Proposez-vous un accueil après 17h ?	
Proposez-vous un accueil le samedi et/ou le dimanche ?	
Proposez-vous un accueil sur d'autres créneaux particuliers ? Si oui, merci de bien vouloir préciser sur quels autres créneaux particuliers	
Proposez-vous une solution de transport ?	

Personnel dédié à la PFR	Équivalent temps plein (ETP)
Direction	
Aide-soignant	
Accompagnant éducatif et social – Aide médico-psychologique (AES-AMP)	
Animateur	
Assistant de soins en gérontologie (ASG)	
Assistant de service social	
Auxiliaire de vie sociale	
Bénévole	
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	
Coordination	
Éducateur spécialisé	
Ergothérapeute	
Infirmier diplômé d'État (IDE)	
Personnel administratif	
Psychiatre	
Psychologue	
Psychomotricien	
Autre professionnel (interne)	
Prestataires extérieurs	
<b>Total</b>	

Répartition des financements alloués à la PFR en euros	Répartition en %
Dotations annuelles de l'agence régionale de santé (ARS) (Objectif national de dépenses d'assurance maladie - ONDAM)	
Financements par la commission des financeurs	
Financements octroyés par le conseil départemental hors commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)	
Financements octroyés par des caisses de retraite, mutualité sociale agricole (MSA) ou complémentaires santé (mutuelles)	
Financements octroyés par la caisse d'allocations familiales (CAF)	
Financements octroyés par des communes ou métropoles	
Financements octroyés par des acteurs privés (fondations...)	
Dotations annuelles complémentaires de l'ARS par le fonds d'intervention régional (FIR)	
Participation des usagers	
<b>Total</b>	

La dotation annuelle allouée par l'ARS est-elle supérieure à 150 000€ ?	
---	--

Profil des usagers	
<b>Nombre de personnes ayant consulté la plateforme (y compris appels téléphoniques)</b>	
<b>Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une prestation</b>	
<i>Aidant seul</i>	
<i>Dyade aidant-aidé</i>	
<b>Nombre d'aidants selon le public accompagné</b>	
<i>Personnes âgées</i>	
<i>Personnes handicapées</i>	
<i>Personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes</i>	
<b>Nombre d'aidants selon le genre</b>	
<i>Femmes</i>	
<i>Hommes</i>	
<b>Nombre d'aidants selon la situation professionnelle</b>	
<i>En activité professionnelle</i>	
<i>Sans activité professionnelle (dont retraités)</i>	
<i>En recherche d'emploi</i>	
<i>Etudiants ou scolarisés</i>	

<b>Nombre d'aidants selon leur âge</b>	
<i>0-10 ans</i>	
<i>11-18 ans</i>	
<i>19-25 ans</i>	
<i>26-59 ans</i>	
<i>60-74 ans</i>	
<i>75 ans et plus</i>	
<b>Nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente au 31/12/2025</b>	
<b>Personnes aidées</b>	
<i>Nombre de personnes aidées</i>	
<i>Nombre de personnes aidées handicapées selon l'âge</i>	
<i>0-11 ans</i>	
<i>12-25 ans</i>	
<i>26-59 ans</i>	
<i>60-74 ans</i>	
<i>75 ans et plus</i>	
<i>Nombre de personnes âgées aidées selon l'âge</i>	
<i>Moins de 70 ans</i>	
<i>70-75 ans</i>	
<i>76-80 ans</i>	
<i>81</i>	
<i>-85 ans</i>	
<i>Plus de 85 ans</i>	

Provenance	
Nombre d'aidants entrés dans l'année par type d'orientation	
Orientation par recommandations : transmission par l'entourage, médias	
Orientation par la voie de la coordination : dispositifs de coordination (dispositif d'appui à la coordination (DAC), centre local d'information et de coordination (CLIC), filières gériatriques), Communauté 360	
Orientation par la voie sanitaire : établissements de santé, professionnels de santé (ville)	
Orientation par la voie médico-sociale : Services à domicile (service autonomie à domicile (SAD), équipes spécialisées Alzheimer (ESA)) Services médico-sociaux (MS) (service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)) Établissement pour enfants en situation de handicap Établissement pour adultes en situation de handicap Établissement pour personnes âgées, accueil de jour Centre de ressources territorial (CRT), Centres de ressources maladies neuro-dégénératives (MND), centre ressources autisme (CRA) Autre PFR, Pôle appui ressource handicap	
Orientation par le Département : maison départementale des personnes handicapées (MDPH), équipe médico-sociale de l'allocation personnalisée d'autonomie (EMS APA)	
Orientation par le centre communal d'action sociale (CCAS)	
Orientation autre : ex : association pour le public accompagné, dispositif de droit commun	

Activités proposées par la PFR		
	Oui	Non
<b>Missions socles</b>		
Actions en faveur du repérage et de l'évaluation des besoins individuels et collectifs des aidants sur le territoire d'intervention		
Activités d'information et orientation vers les ressources adaptées et disponibles		
Activités de sensibilisation et de formation des aidants sur les besoins de la personne aidée		
Actions d'écoute, de conseil, de soutien		
<i>Dont activités de soutien psycho-social et d'écoute (individuelles et collectives)</i>		
<i>Dont accompagnement psychologique individuel</i>		
<i>Dont groupes de parole</i>		
Orienter vers des solutions de répit		
<i>Dont Séjour de répit aidant-aidé</i>		
<i>Dont orientation en accueil temporaire</i>		
<i>Dont solution de suppléance de l'aidant</i>		
Activités favorisant le maintien du lien social (à l'extérieur)		
<b>Missions secondaires</b>		
Activités de sensibilisation ou de formation des professionnels du territoire		
Participation au diagnostic territorial		
Accompagnement des aidants dans les démarches administratives (en subsidiarité)		
Autres (missions spécifiques), si autres, précisez		

Focus suppléance de l'aidant	Oui/Non	Non
Avez-vous délivré des prestations de suppléance (temps libéré, relayage longue durée avec plusieurs intervenants ou un seul intervenant) ?		
<i>Temps libéré (&lt;4h)</i>		
<i>Relayage longue durée avec plusieurs intervenants successifs (toutes les 8 à 12 heures)</i>		
<i>Relayage longue durée dérogatoire au droit du travail (dans le cadre de l'article L. 313-23-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du décret n° 2025-827 du 19 août 2025 relatif à la mise en œuvre de prestations de suppléance à domicile du proche aidant et dans le cadre de séjours dits de répit aidant-aidé dérogeant au droit du travail)</i>		
Proposez-vous des activités animées par des pairs aidants non rémunérés ?		
Proposez-vous des activités animées par des pairs aidants rémunérés ?		

#### Partenariats informels

Dispositifs de coordination (DAC, CLIC, réseaux gérontologiques, Communauté 360)	
Établissement de santé, Professionnels de santé (ville)	
Médico-social : Services à domicile (SAD, ESA) Services MS (SESSAD, SAVS, SAMSAH)	
Département : MDPH, EMS, APA	
Autres : Ex. : association pour le public accompagné	
<b>Total</b>	

#### Animation territoriale

Animez-vous un réseau de partenaires ?	
Participez-vous à une instance de partenariat territorial ?	
Conduisez-vous une démarche de communication sur l'offre de répit et de soutien aux aidants ?	
Quels moyens les PFR mettent-elles en œuvre pour se faire connaître ?	
Conduisez-vous une évaluation de la qualité du service rendu ?	
Réalisez-vous un diagnostic des besoins et de l'offre du territoire ?	

**Formulaire de collecte de  
données sur l'activité  
des plateformes  
d'accompagnement et de répit  
(PFR) - Données 2025**

**L'enquête est ouverte jusqu'au .. ..... 2026.**

**IDENTIFICATION DE LA PFR REPONDANTE**

**NOM DE VOTRE PFR** :

**REGION**

**DEPARTEMENT :**

**VILLE :**

**Nom de la personne en charge du remplissage  
du formulaire :**

**Prénom de la personne en charge du  
remplissage du  
formulaire :**

**Fonction de la personne en charge du  
remplissage du formulaire :**

**Mail de la personne en charge du remplissage  
du formulaire :**

**Numéro de téléphone de la personne en charge  
du remplissage du formulaire :**



## PROPRIETES RGPD DE L'ENQUETE

Responsable de traitement	DGCS/Service des politiques sociales et médico-sociales - 3ème sous direction
Délégué à la protection des données	DGCS-RGPD@social.gouv.fr
Finalité du traitement	Remontées de données d'activité sur les plateformes d'accompagnement et de répit
Destinataires des données	DGCS/SERVICE DES POLITIQUES SOCIALES ET MEDICO SOCIALES/3EME SOUS DIRECTION
Bureau chargé du droit d'accès	DGCS/SD3
Durée de conservation des données (en mois)	18



#%#



## CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA PFR

### Statut de l'organisme gestionnaire

- Porteur public
- Porteur privé non lucratif
- Porteur privé lucratif

### Type de l'ESMS porteur :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> EHPAD        | <input type="checkbox"/> Etab accueil temporaire pour AH |
| <input type="checkbox"/> AJ PA        | <input type="checkbox"/> FAM                             |
| <input type="checkbox"/> Etab expé PA | <input type="checkbox"/> EAM                             |
| <input type="checkbox"/> Etab expé PH | <input type="checkbox"/> SPASAD                          |
| <input type="checkbox"/> IME          | <input type="checkbox"/> SSIAD                           |
| <input type="checkbox"/> EEAP         | <input type="checkbox"/> SESSAD                          |
| <input type="checkbox"/> ITEP         | <input type="checkbox"/> SAMSAH                          |
| <input type="checkbox"/> MAS          | <input type="checkbox"/> SAD                             |

### Public accueilli

- PA
- PH
- Mixte

Votre PFR intervient-elle dans plusieurs départements ?

- Oui
- Non



##%



## Fonctionnement de la PFR

Disposez vous d'un projet de service spécifique formalisé ?

- Oui
- Non

Disposez vous d'un logiciel métier pour le suivi de votre activité ?

- Oui
- Non

Disposez vous d'un logiciel métier pour le suivi du dossier individuel de prise en charge du couple aidant/aidé ?

- Oui
- Non

Proposez vous un accueil en demi-journée ?

- Oui
- Non

Proposez vous un accueil sur des créneaux particuliers ?

- Oui
- Non

Si oui lesquels ?

Avant 9 h

Après 17 h

Samedi et/ou dimanche

Proposez vous une solution de transport ?

- Oui
- Non



#%#



### Personnel dédié à la PFR en ETP

Direction	<input type="text"/>	Educateur spécialisé	<input type="text"/>
Aide-Soignant	<input type="text"/>	Ergothérapeute	<input type="text"/>
AES-AMP	<input type="text"/>	IDE	<input type="text"/>
Animateur	<input type="text"/>	Personnel administratif	<input type="text"/>
ASG	<input type="text"/>	Psychiatre	<input type="text"/>
Assistant de service social	<input type="text"/>	Psychologue	<input type="text"/>
Auxiliaire de vie sociale	<input type="text"/>	Psychomotricien	<input type="text"/>
Bénévole	<input type="text"/>	Autre professionnel (interne)	<input type="text"/>
CESF	<input type="text"/>	Prestataires extérieurs	<input type="text"/>
Coordonnateur	<input type="text"/>	TOTAL ETP	#

### Répartition des financements alloués à la PFR en euros :

Dotation annuelle de l'ARS : ONDAM	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Financements par la Conférence des financeurs :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Financements octroyés par le Conseil Départemental hors CFPPA :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Financements octroyés par des caisses de retraite, MSA ou complémentaires santé (mutuelles) :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Financements octroyés par la Caisse d'Allocations Familiales :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Financements octroyés par des Communes ou Métropoles :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Financements octroyés par des acteurs privés (fondations...) :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Dotation annuelle complémentaire de l'ARS par le FIR :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
Participation des usagers :	<input type="text"/>	soit : #	% du Financement total
<b>TOTAL FINANCEMENT PFR</b>	#		

La dotation annuelle allouée par l'ARS est-elle supérieure à 150 000 € ?

- Oui  
 Non




#%#



## Profil des usagers

Nombre de personnes ayant consulté la PFR  
(y compris appels téléphoniques)

Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une prestation

Aidant seul

Dyade aidant-aidé

Nombre d'aidants selon le public accompagné

Nombre d'aidants de personnes âgées

Nombre d'aidants de personnes handicapées

Nombre d'aidants de personnes atteintes de maladies chroniques  
invalidantes

Nombre d'aidants selon le genre

Nombre de femmes aidantes

Nombre d'hommes aidants

Données aidants par genre indisponibles

Nombre d'aidants selon la situation professionnelle

Nombre d'aidants en activité professionnelle

Nombre d'aidants sans activité professionnelle (dont retraités)

Nombre d'aidants en recherche d'emploi

Nombre d'aidants étudiants ou scolarisés

Données aidants par situation professionnelle indisponibles



#%#



## Profil des usagers

### Nombre d'aidants selon l'âge

Nombre d'aidants âgés de 0 à 10 ans

Nombre d'aidants âgés de 11 à 18 ans

Nombre d'aidants âgés de 19 à 25 ans

Nombre d'aidants âgés de 26 à 59 ans

Nombre d'aidants âgés de 60 à 74 ans

Nombre d'aidants âgés de 75 ans et plus

Données aidants par âge indisponibles

Nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente au 31/12/2025

### Personnes aidées (PA et PH)

Nombre de personnes aidées

### Nombre de personnes aidées handicapées selon l'âge

Nombre de personnes aidées handicapées âgées de 0 à 11 ans

Nombre de personnes aidées handicapées âgées de 12 à 25 ans

Nombre de personnes aidées handicapées âgées de 26 à 59 ans

Nombre de personnes aidées handicapées âgées de 60 à 74 ans

Nombre de personnes aidées handicapées âgées de 75 ans et plus

Données personnes aidées handicapées par âge indisponibles

### Nombre de personnes âgées aidées selon l'âge

Nombre de personnes âgées aidées de moins de 70 ans

Nombre de personnes âgées aidées de 70 à 75 ans

Nombre de personnes âgées aidées de 76 à 80 ans

Nombre de personnes âgées aidées de 81 à 85 ans

Nombre de personnes âgées aidées de plus de 85 ans

Données personnes âgées aidées par âge indisponibles



###



## Profil des usagers

Nombre total d'aidants entrés dans l'année par type d'orientation

**Orientations par recommandations :**

*Transmissions par l'entourage, médias*

---

**Orientations par la voie de la coordination :**

*Dispositifs de coordination (DAC, CLIC, réseaux  
géronologiques, filière G)  
C 360*

---

**Orientations par la voie sanitaire :**

*Etablissements de santé  
Professionnels de santé (ville)*

---

**Orientations par la voie médico-sociale :**

*Services à domicile (SAD, ESA)  
Services MS (SESSAD, SAVS, SAMSAH)  
Etablissements pour enfants en situation de handicap  
Etablissements pour adultes en situation de handicap  
Etablissements pour personnes âgées , accueil de jour  
CRT, Centres de ressources (MND,CRA)  
Autre PFR, Pôle appui ressource handicap*

---

**Orientations par le Département :**

*MDPH  
EMS APA*

---

**Orientations par le CCAS :**

---

**Orientations autres :**

*ex : association pour le public accompagné,  
dispositif de droit commun*

---

Données type orientation indisponibles

---



##%



## Activités proposées

### Missions sociales

**Action en faveur du repérage et de l'évaluation des besoins individuels et collectifs des aidants sur le territoire d'intervention**

Oui  Non

---

**Activités d'information et orientation vers les ressources adaptées et disponibles**

Oui  Non

---

**Activités de sensibilisation et de formation des aidants sur les besoins de la personne aidée**

Oui  Non

---

**Actions d'écoute, de conseil, de soutien**

Oui  Non

---

*- Dont activités de soutien psycho-social et d'écoute (individuelles et collectives)*

Oui  Non

---

*- Dont accompagnement psychologique individuel*

Oui  Non

---

*- Dont groupes de parole*

Oui  Non

---

**Orientation vers des solutions de répit**

Oui  Non

---

*Dont séjour de répit aidant-aidé*

Oui  Non

---

*Dont orientation en accueil temporaire*

Oui  Non

---

*Dont solution de suppléance de l'aidant\**

Oui  Non

---

**Activités favorisant le maintien du lien social (à l'extérieur)**

Oui  Non

---



##%



## Activités proposées

### Missions secondaires

#### Activités de sensibilisation ou de formation des professionnels du territoire

Oui  Non

---

#### Participation au diagnostic territorial

Oui  Non

---

#### Accompagnement des aidants dans les démarches administratives (en subsidiarité)

Oui  Non

---

#### Autres (missions spécifiques)

Oui  Non

---

Si autres, précisez :

*Merci de bien vouloir rentrer votre texte sans puces ni tirets en tête de paragraphe*



##%



## Activités proposées

### \*Focus suppléance de l'aidant

Avez vous délivré des prestations de suppléance (temps libéré, relayage longue durée avec plusieurs intervenants ou un seul intervenant) ?

Oui  Non

**Temps libéré (<4h)**

Oui  Non

**Relayage longue durée avec plusieurs intervenants successifs ( toutes les 8 à 12 heures)**

Oui  Non

**Relayage longue durée dérogatoire au droit du travail (dans le cadre de l'article L.313-23-5 du CASF et du décret du 19 août 2025)**

Oui  Non

Proposez vous des activités animées par des pairs aidants non rémunérés ?

Oui  Non

Proposez vous des activités animées par des pairs aidants rémunérés ?

Oui  Non

### Eléments quantitatifs

Nombre de dossiers ouverts :

Nombre de dossiers clos :

Merci de préciser ci-dessous les motifs de clôture :

*Merci de bien vouloir rentrer votre texte sans puces ni tirets en tête de paragraphe*



###



## Partenariats y compris informels

### Coordination :

*Dispositifs de coordination (DAC, CLIC, réseaux gérontologiques) C 360*

Oui  Non

Dans le cas où les données demandées sur les partenariats coordination ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données partenariat coordination indisponibles

### Sanitaire :

*Etablissements de santé, Professionnels de santé (ville)*

Oui  Non

Dans le cas où les données demandées sur les partenariats sanitaires ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données partenariat sanitaire indisponibles

### Médico-social :

*Services à domicile PA (SAD, ESA)*

*Services à domicile PH (SESSAD, SAVS, SAMSAH)*

Oui  Non

Dans le cas où les données demandées sur les partenariats médico-sociaux ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données partenariat médico- sociaux indisponibles

### Département :

*MDPH, EMS APA*

Oui  Non

Dans le cas où les données demandées sur les partenariats département ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données partenariat département indisponibles

### Autres:

*ex : association pour le public accompagné*

Oui  Non

Dans le cas où les données demandées sur les partenariats autres ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données partenariat autres indisponibles



###



## Partenariats y compris informels

### Animation territoriale

Animez vous un réseau de partenaires ?

- Oui  Non

Dans le cas où les données d'animation d'un réseau de partenaires ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données animation réseau partenaires indisponibles

Participez vous à une instance de partenariat territorial ?

- Oui  Non

Dans le cas où les données de participation à une instance de partenariat ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données participation instance partenariat indisponibles

## AUTRES

Conduisez vous une démarche de communication sur l'offre de répit et de soutien aux aidants ?

- Oui  Non

Dans le cas où les données de communication offre répit et soutien ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données communication sur offre répit et soutien indisponibles

Conduisez vous une évaluation de la qualité du service rendu ?

- Oui  Non

Dans le cas où les données d'évaluation de qualité de service rendu ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données évaluation qualité service rendu indisponibles

Réalisez vous un diagnostic des besoins et de l'offre ?

- Oui  Non

Dans le cas où les données de diagnostic besoins et offre ne sont pas disponibles, cocher la ligne ci dessous

Données diagnostic besoins et offre indisponibles



##%



**N'oubliez pas de valider en cliquant sur le bouton ci  
dessous**

Valider



**Vous pouvez revenir sur le formulaire aussi souvent que nécessaire jusqu'à la date limite. N'oubliez pas de valider vos ajouts ou modifications afin que l'application les enregistre.**



###

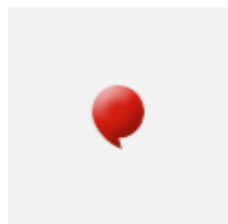
## Annexe 4

### Note de procédure technique relative à l'enquête sur les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

#### Année civile de référence : 2025

#### I. Rappel du fonctionnement de SOLEN et de l'organisation de la remontée d'information

Il est nécessaire de disposer de l'outil SOLEN Survey Manager sur votre poste de travail pour participer à cette enquête relative aux modalités de fonctionnement des plateformes de répit. Si vous n'en disposez pas déjà, vous pouvez l'installer via le lien suivant : <https://solen.enquetes.social.gouv.fr/vocaza/> ou en sélectionnant dans votre centre logiciel l'application SolEn Survey Manager :



SolEn Survey  
Manager – Soluti...  
Vocaza  
13

Les PFR seront invitées à répondre et à renseigner un formulaire.

#### II. Détail des procédures

→ **1<sup>ère</sup> étape : désignation, par les ARS, des référents régionaux au plus tard pour le 24 avril 2026**

Les ARS devront communiquer à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), par envoi électronique à [dgcs-enquetepfr@social.gouv.fr](mailto:dgcs-enquetepfr@social.gouv.fr) **au plus tard pour le 24 avril 2026**, les coordonnées des **correspondants régionaux** qui seront désignés pour cette enquête.

Les correspondants régionaux auront pour rôle de :

- Compléter le mail d'invitation à destination des PFR pré rentré par la Mission des systèmes d'information (MISI), en renseignant la date de remontée demandée au niveau régional (délai qui doit vous permettre de vérifier la cohérence des données remontées), et en signant le mail d'invitation de leurs civilités, afin que les PFR disposent d'un contact au niveau régional ;
- D'assurer le suivi des réponses et les relances qui seraient nécessaires.

→ **2<sup>ème</sup> étape : renseignement des adresses mail des répondants pour les PFR avant le 7 mai 2026**

**Il est nécessaire de disposer de l'identité (Nom/Prénom) et de l'adresse mail de la personne qui sera chargée de renseigner le formulaire au sein de la PFR.**

Les correspondants régionaux des agences régionales de santé (ARS) préparent le fichier de répondants selon le format suivant :

- 1<sup>ère</sup> colonne : nom de la personne chargée de répondre.
- 2<sup>ème</sup> colonne : prénom de la personne chargée de répondre.
- 3<sup>ème</sup> colonne : adresse email de la personne chargée de répondre.
- 4<sup>ème</sup> colonne : nom de la PFR.
- 5<sup>ème</sup> colonne : région (ARA, BFC, BRETAGNE, CVDL, CORSE, GE, HFF, IDF, NORMANDIE, NA, OCCITANIE, PDL, PACA, GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, REUNION).
- 6<sup>ème</sup> colonne : département (en chiffres).

Il convient ensuite de charger ces informations dans SOLEN et de transférer les données de vos colonnes dans les champs SOLEN qui portent les mêmes titres que vos en-têtes de colonnes. Le chargement peut se faire contact par contact ou en bloc.

La MISI de la DGCS se tient à disposition pour rentrer les fichiers constitués par les référents gestionnaires de campagne ARS. **Si toutefois vous souhaitez rentrer vos fichiers vous-mêmes, merci de faire valider l'opération par la MISI avant lancement de la campagne. La MISI s'assurera que les fichiers sont bien de formats homogènes pour toutes les ARS.**

Contact MISI : [dgcs-misi@social.gouv.fr](mailto:dgcs-misi@social.gouv.fr).

Les invitations à répondre partiront **d'une boîte mail fonctionnelle ARS** qu'il conviendra de créer selon les modalités suivantes :

Pour obtenir une adresse avec le nom de domaine qui permettra le lancement de l'enquête (adresse de mail du compte de messagerie fonctionnelle souhaité avec le préfixe enquetes), vous devez solliciter votre support/service informatique local ou de proximité.

- soit vous souhaitez utiliser une boîte mail fonctionnelle existante : il faut demander la création d'un alias ;
- soit vous souhaitez créer une nouvelle boîte mail fonctionnelle : il faut demander sa création et ensuite la création d'un alias.

Vous préciserez au service informatique que cet alias (avec le préfixe enquetes) doit rediriger le courriel vers son adresse d'origine (sans le préfixe enquetes).

**Exemple : si vous souhaitez utiliser l'adresse fonctionnelle « [XXX@ars.sante.fr](mailto:XXX@ars.sante.fr) », vous devez demander qu'on crée l'alias « [XXX@enquetes.ars.sante.fr](mailto:XXX@enquetes.ars.sante.fr) » avec une redirection vers « [XXX@ars.sante.fr](mailto:XXX@ars.sante.fr) ».**



**La redirection est indispensable car elle vous permettra de traiter les éventuels retours qui seraient faits par les invités (si ces derniers répondent au courriel d'invitation).**

**Une fois que cette boîte mail aura été créée, il conviendra de communiquer à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), par envoi électronique à [dgcs-misi@social.gouv.fr](mailto:dgcs-misi@social.gouv.fr), au**

**plus tard pour le 7 mai 2026**, cette adresse mail de boîte fonctionnelle en [enquetes.ars.sante.fr](mailto:enquetes.ars.sante.fr), afin que la MSI puisse rentrer les éléments dans le logiciel et rendre possible l'envoi des invitations aux PFR, par le référent régional gestionnaire de campagne. **Merci aussi de préciser le nom pour l'email, soit le nom de votre ARS, soit celui de la personne qui sera chargée de gérer la campagne.**

Les gestionnaires de campagne pourront accéder aux données saisies par les établissements de leur région et faire, s'ils le souhaitent, des exports sous Excel pour leurs propres besoins d'analyse.

→ 3<sup>ème</sup> étape : **renseignement des questionnaires par les PFR, collecte des données entre le 7 mai 2026 et le 26 juin 2026**

Les correspondants régionaux devront superviser la remontée des données dans SOLEN et veiller à relancer les établissements qui n'auraient pas encore répondu avant la fin de la période de saisie.

### **III. Rappel du calendrier de la collecte**

La collecte régionale se déroulera selon le calendrier suivant :

- À compter du 16 avril 2026, message d'information et diffusion de la note de procédure aux ARS. Démarrage de la collecte des données ;
- Au plus tard, le 24 avril 2026 : désignation, par les ARS, des référents régionaux ;
- Entre le 24 avril et le 7 mai 2026 : les gestionnaires de campagne lancent les invitations aux répondants identifiés afin qu'ils puissent renseigner le formulaire ;
- Entre le 7 mai et le 26 juin 2026 : réponse au questionnaire par les PFR.

Les répondants valident les données renseignées une fois la phase de consolidation achevée.

### **IV. Points de vigilance**

Afin de garantir le bon déroulement de la collecte de données, vous attacherez une attention particulière aux points suivants :

- **Identification des agents**

Les agents qui animeront la collecte des données dans votre région doivent être identifiés. Il ne peut y avoir qu'un seul gestionnaire de campagne SOLEN par région. Merci de le signaler à l'adresse suivante : [dgcs-misi@social.gouv.fr](mailto:dgcs-misi@social.gouv.fr).

- **L'habilitation à SOLEN (codes)**

Pour se connecter à SOLEN, il est nécessaire de s'identifier par un login et un mot de passe. La MSI vous communiquera des codes lorsque les nom et prénom des référents et adresses mails des boîtes fonctionnelles d'envoi des invitations auront été remontés.

- **Installation de SOLEN**

Vous pouvez vous rapprocher de votre support informatique de proximité afin de procéder à l'installation de l'application SOLEN sur le poste de travail de la personne en charge de la gestion de cette campagne.

- **Interlocuteurs en administration centrale (DGCS et Direction du numérique -DNUM)**

Pour ce qui concerne l'utilisation de SOLEN (identification des agents, habilitation à SOLEN, préparation des annuaires), vous pouvez vous adresser à la MISI à l'adresse suivante : [dgcs-misi@social.gouv.fr](mailto:dgcs-misi@social.gouv.fr), contact Gaëlle LAVANANT.

Pour ce qui concerne la création de boîtes fonctionnelles en [enquetes.ars.sante.fr](mailto:enquetes.ars.sante.fr), qui nous est demandée pour des raisons de sécurité, vous pouvez vous rapprocher de [solen-enquete@social.gouv.fr](mailto:solen-enquete@social.gouv.fr).